



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**EXERCICE 2023**

### ***Pôle Ouest – MECS Notre Dame***

*5, Rue Châtelain  
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon  
04 72 16 30 80*

*Directeur de secteur – Mr Jean Dominique BITTEL  
Directrice de pôle : Mme Corinne BRUNEL  
Cheffe de Service : Audrey TIXIER-Dispositif Enfance  
Chef de Service : Olivier CHRISTOPHE-Dispositif Adolescent*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

# 1. Activité et personnel

## 1.1. Activité

Sur 13870 journées accordées, pour un taux d'occupation à 95%, l'activité 2023 se termine avec un solde de +637 journées réalisées, soit 105% de l'activité attendue.

La réussite de notre mission est le fruit d'un travail permanent de l'équipe de direction pour garantir une prise en charge sécurisante des enfants qui nous sont confiés. Cela se traduit par la recherche de moyens humains supplémentaires, l'accompagnement quotidien des équipes éducatives, formalisé par des valeurs clairement énoncées.

La maison d'enfants Notre Dame rencontre les mêmes difficultés que tout autre établissement de notre secteur : une augmentation de profils d'enfants à besoins spécifiques, des situations sclérosées, une charge de travail toujours plus chronophage et des difficultés de recrutement. L'équilibre est fragile pour maintenir une qualité d'accueil et d'accompagnement.

L'engagement, et la relative stabilité des équipes éducatives, est un atout majeur de la maison Notre Dame. Cette année encore, il est important de souligner que la solidarité inter-équipes et la notion de responsabilité collective ont été essentielles pour faire face à des situations critiques.

## SUIVI DE L'ACTIVITE 2023 033 NOTRE DAME

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		40
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	13 870
Accordé		0
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents fin de mois	TARIF AUTRE NB JOURS	EN JOURS								EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%	2022	PJ 2023	2023	CUMUL 2023	2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	39		1 136	1 226	1 226	1 178	1 178	48	48	104%	182 033	154,31	189 184	189 184	181 777	181 777	7 407	7 407	104%
Février	42		1 063	1 154	2 380	1 064	2 242	90	138	106%	170 335	154,31	178 074	367 258	164 186	345 963	13 888	21 295	106%
Mars	42		1 181	1 302	3 682	1 178	3 420	124	262	108%	189 243	154,31	200 912	568 169	181 777	527 740	19 134	40 429	108%
Avril	42		1 221	1 260	4 942	1 140	4 560	120	382	108%	195 653	154,31	194 431	762 600	175 913	703 654	18 517	58 946	108%
Mai	41		1 302	1 287	6 229	1 178	5 738	109	491	109%	208 632	154,31	198 597	961 197	181 777	885 431	16 820	75 766	109%
Juin	41		1 260	1 236	7 465	1 140	6 878	96	587	109%	189 164	154,31	190 727	1 151 924	175 913	1 061 344	14 814	90 580	109%
Juillet	37		1 266	1 189	8 654	1 178	8 056	11	598	107%	190 065	193,13	229 632	1 381 556	227 507	1 288 851	2 124	92 704	107%
Août	37		1 155	1 147	9 801	1 178	9 234	-31	567	106%	173 400	193,13	221 520	1 603 076	227 507	1 516 358	-5 987	86 717	106%
Septembre	38		1 115	1 137	10 938	1 140	10 374	-3	564	105%	167 395	193,13	219 589	1 822 665	220 168	1 736 527	-579	86 138	105%
Octobre	37		1 193	1 191	12 129	1 178	11 552	13	577	105%	179 105	193,13	230 018	2 052 682	227 507	1 964 034	2 511	88 649	105%
Novembre	40		1 188	1 132	13 261	1 140	12 692	-8	569	104%	178 354	193,13	218 623	2 271 306	220 168	2 184 202	-1 545	87 104	104%
Décembre	41		1 240	1 246	14 507	1 178	13 870	68	637	105%	186 161	193,13	240 640	2 511 946	227 507	2 411 709	13 133	100 236	104%

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

A SAISIR en début d'année ou après réponses budgétaires

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata temporis

A SAISIR si répartition différente

## 1.2. Personnel

### Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12
DIRECTION	2,05	
ADMINISTRATION	1,37	
EDUCATIF*	16,33	
SOIN	0,90	
SERVICES GENERAUX	11,13	

*\*Cet effectif ne tient pas compte des 2 contrats d'apprentissage et du poste éducatif accordé en CDD de juillet à décembre 2023*

Si tous les postes sont pourvus en cette fin d'année civile, la maison d'enfants n'échappe pas à la crise du secteur social.

Nous nous adaptons à cette réalité en modifiant nos critères de sélection. Les profils des professionnels se diversifient et nous accueillons aujourd'hui des diplômés du secteur de l'éducation populaire ou du sport. Ces derniers apportent des modalités d'accompagnement différentes au public qui nous est confié. Il reste cependant indispensable d'assurer les formations de base pour qu'ils acquièrent les fondements du cadre législatif et s'approprient les postures d'accompagnement en protection de l'enfance.

Nous pouvons également être contraints de faire appel à des salariés en CDD, des intérimaires et, depuis cette année, des autoentrepreneurs pour assurer les remplacements mais également les renforts éducatifs accordés pour certains enfants au regard de leurs problématiques.

En tout état de cause, chaque nouveau salarié bénéficie de la transmission de ces savoirs à son arrivée.

La stabilité des équipes tient aussi à la qualité de vie au travail et à l'adéquation avec leur vie personnelle. Le travail sur les nouveaux cycles horaires a été mené dans cet objectif, et a fait l'objet d'aller retours permanents entre l'équipe de direction et les équipes éducatives.

Les modifications horaires permanentes, liées aux absences ou imprévus de dernière minute, se gèrent en bonne intelligence, avec un souci partagé de continuité de prise en charge dans l'intérêt de l'enfant. La mutualisation ou l'auto-remplacement sont des réflexes communs, souvent à l'initiative des professionnels eux-mêmes. En contrepartie la direction met tout en œuvre pour accorder les demandes de modifications horaires ou de congés relatives à leur équilibre de vie personnelle.

### Analyse de la pratique

Les 4 équipes éducatives (éducateurs et maitresse de maison) et l'équipe de surveillants de nuit bénéficient d'analyse de la pratique éducative au rythme d'une séance par mois.

## Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective de l'équipe cadres	LOGICIEL OCTIME 3 jours	Interne ACOLEA
Formation collective de l'équipe cadres	Construction des cycles de travail 2 jours	Interne ACOLEA

Sur 2023, nous n'avons pas inscrit de formation sur le PDC associatif. Pour autant, et comme indiqué précédemment, l'équipe d'encadrement assure un accompagnement permanent des professionnels.

Outre, les temps de réunion hebdomadaires qui constituent une instance d'échange et de réflexion, les chefs de services ainsi que la psychologue se rendent disponibles auprès des salariés pour les soutenir dans les accompagnements éducatifs, la compréhension des passages à l'acte, les encouragent à s'interroger sur leurs pratiques, à prendre des initiatives...

Créer une culture de l'apprentissage constitue un véritable enjeu de l'établissement au regard de la crise de vocation que connaît actuellement notre secteur.

## 2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

### 2.1 Faits marquants

#### **Sur le plan des ressources humaines**

Les professionnels de la maison d'enfants sont répartis en 4 équipes éducatives qui interviennent chacune sur différentes tranches d'âge. Il nous faut travailler à une meilleure répartition des ressources humaines en fonction de leur expérience et de leur qualification. Si chacun se sent légitime à intervenir auprès de tous les enfants, il subsiste des craintes pour changer de groupe et de pratiques, particulièrement chez les professionnels de plus de 5 ans d'ancienneté.

#### **Sur le plan éducatif**

L'objectif initial d'un placement est de travailler au rétablissement des conditions nécessaires au retour de l'enfant en famille. Nous constatons qu'une grande majorité des situations ne permet pas ce travail de retour. Les droits de visite s'amenuisent et les durées de placement s'allongent.

Ce constat a deux effets majeurs :

Le premier pour les enfants, qui doivent accepter cette réalité et manifestent leur mal être dans tous leurs espaces de socialisation, sur la maison, à l'école ou auprès de leurs pairs.

Le second pour les professionnels, qui portent les mesures d'accompagnement sans perspective de changement malgré leur fort investissement.

Le public de la maison d'enfants se renouvelle très peu et le système est saturé depuis les places d'accueil d'urgence jusque chez nous.

Seuls les départs des majeurs vers d'autres établissements nous permettent encore aujourd'hui de libérer des places grâce au changement de groupe lié à l'âge des enfants qui nous restent confiés.

### 2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

#### **Actions collectives**

Du fait de l'absence de droit de visite ou d'hébergement, les enfants sont présents en continu sur la maison. Il nous faut nous adapter sur le plan des ressources humaines mais aussi proposer

davantage de temps de loisirs et d'activité sur les weekends et vacances scolaires pour animer ces périodes autrefois partagées en famille.

Ainsi plusieurs projets collectifs ont été menés cette année ayant pour objectif de:

- **Favoriser la pratique sportive**

2 stages de boxe et 2 stages d'arts martiaux ont été programmés sur les périodes de vacances scolaires, encadrés par des éducateurs sportifs extérieurs.

- **Prendre soin de soi**

Une socio esthéticienne anime à chaque période de vacances scolaires des ateliers collectifs adaptés à chaque tranche d'âge

- **Participer à des évènements sportifs ou culturels**

Matches de foot, de rugby, spectacles culturels sont autant d'occasion de sortir de la maison et partager des moments conviviaux entre enfants et adultes.

- **Sortir à la journée**

Journées plein air, baignades, visites ou même shopping permettent de sortir de la routine du quotidien

- **Transférer l'accompagnement éducatif dans un autre contexte durant les périodes estivales**

Chaque année, des camps d'au moins trois jours sont organisés avec l'ensemble des enfants d'un même groupe et l'équipe qui les accompagne au quotidien.

### **Partenariat spécifique**

- **Le Tournoi de l'enfance organisé par la CNAPE**

Pour la seconde fois, la maison Notre Dame a représenté l'équipe de l'OL au tournoi de la CNAPE 2023 organisé cette année sur Marseille.

La belle place en finale du tournoi et la rencontre avec Zinedine Zidane sont venues conclure 2 mois de préparation et de mobilisation des équipes éducatives dans ce projet magique pour les enfants !

Ce partenariat nous a permis par la suite de bénéficier de l'engagement de Griedge Mboke, joueuse internationale de l'OL en qualité de marraine de la Maison d'Enfants Notre Dame.

- **Partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville**

Sur cette fin d'année, nous avons conventionné un partenariat avec l'AFEV pour proposer du mentorat à 10 enfants âgés de 6 à 15 ans. Le mentorat est une relation interpersonnelle

d'accompagnement et **de soutien bénévole** basée sur l'apprentissage mutuel. Son objectif est de favoriser l'autonomie et le développement de la personne accompagnée en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent à la/au mentoré(e).

**A l'AFEV, les mentors sont des étudiants bénévoles**, qui consacrent chaque semaine 2 heures de leur temps pour accompagner un enfant ou un adolescent en difficulté dans son parcours éducatif. Il s'agit de lui redonner confiance et envie d'apprendre. Au-delà des devoirs, ils travaillent ensemble sur l'ouverture culturelle, la mobilité, la projection vers une formation...

## 2.3 Expression et participation des usagers

Un conseil de la vie Sociale a eu lieu cette année. Pour ce conseil, seulement 3 familles ont été présentes sur la quinzaine d'invités.

Chaque groupe de vie est représenté par un ou deux enfants qui portent les questions débattues entre enfants ou jeunes lors des temps d'expression collective.

La qualité de vie au sein de l'établissement est une préoccupation centrale : la qualité des repas, l'aménagement des locaux et des extérieurs, le projet de city stade...

Les enfants et parents questionnent aussi le fonctionnement de la maison et les règles qui y sont établies. L'accès à internet et plus précisément aux réseaux sociaux, la gestion de l'autonomie, les demandes d'activités de loisirs...

3 commissions repas ont également été programmées, en présence de notre prestataire, pour permettre aux jeunes et enfants de participer à l'amélioration de la qualité des repas.

Ces temps d'échange sont des instances de régulation essentielles dans la vie de l'établissement.

## 2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

La maison d'enfants Notre Dame a, depuis plusieurs années, mis en place un protocole de traitement des incidents suivant leurs gravités.

Dans le cas d'incidents mineurs, les équipes éducatives rédigent une « fiche incident » qui est traitée en interne lors des réunions d'équipes pluridisciplinaires. Des actions éducatives sont réfléchies et mises en place.

Dans le cas d'événements indésirables graves la fiche EIG est rédigée par les chefs de service avec un plan d'action immédiat et à plus long terme.

Cette fiche est transmise à la DPPE et la PJJ. Si besoin, et en accord avec les autorités, nous procédons à un signalement au parquet. 3 fiches EIG ont été transmises sur 2022.

Ces fiches incidents et les fiches EIG sont analysées deux fois par an dans le cadre d'une « cellule de veille » composée d'une équipe pluridisciplinaire.

Cette année la cellule de veille a permis d'identifier que la grande majorité des incidents se produisaient sur les temps de soirée ce qui doit nous conduire à être très présents et vigilants sur cette période de la journée. Ces incidents concernent presque exclusivement les enfants de 9 à 15 ans.



Sur les vendredis soirs et les retours de week-end nous ne notons pas d'incident. Le renfort des équipes sur ces temps-là est efficient. Nous avons effectivement identifié ces périodes comme problématiques et la nécessité de renforcer la présence éducative.

La question des fugues est importante la plupart du temps, les éducateurs partent à la recherche des jeunes en s'aidant des quelques informations dont ils disposent (repérage du téléphone, échange avec les autres jeunes, lieux fréquentés...). Ces démarches payent le plus souvent.

Nous soulignons qu'il n'y a pas d'incident lors des sorties extérieures, des camps durant les périodes de congés scolaires ce qui vient conforter l'intérêt de ces activités qui permettent non seulement aux enfants de « sortir » de la MECS mais également de renforcer les liens éducatifs

Dans une démarche préventive, la maison d'enfants a mis en place une instance de régulation composée d'un éducateur de chaque groupe de vie, de la psychologue de l'établissement et de l'équipe de direction. Cette cellule a pour but de réunir très rapidement l'ensemble des adultes de la maison autour de la situation problématique d'un enfant et d'organiser une mobilisation collective permettant d'enrayer une situation préoccupante.

## 2.5 Démarche qualité

### Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1ère évaluation interne	2015
1ère évaluation externe	2017
2ème évaluation interne	2021
2ème évaluation externe	Prévue en 2025

## 3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

### 3.1 Admissions

#### 3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	18	15	18	0%
Admissions non réalisées	49	33	61	-20%
Dont refus du service	43	28	58	
Admissions en cours de traitement	0	0	1	
<b>TOTAL DEMANDES D'ADMISSION</b>	<b>67</b>	<b>48</b>	<b>80</b>	<b>-16%</b>

#### 3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Pas de place	39	20	44	-11%
Non adhésion du jeune	0	0	3	-100%
Non adhésion de la famille	0	0	0	
En limite d'âge à l'admission	0	0	0	
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0	
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	4	7	4	0%
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	1	9	-100%
Autres	6	5	1	500%
<b>TOTAL REFUS D'ADMISSION</b>	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>61</b>	

#### 3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	1	-100%
3 - 6 ans	4	4	2	100%
6 - 10 ans	2	2	4	-50%
10 - 14 ans	5	8	3	67%
14 - 16 ans	3	1	6	-50%
16 - 18 ans	4	0	2	100%
18-21 ans	0	0	0	
<b>TOTAL DES ADMISSIONS</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>0%</b>

## Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	11,7	11,1	11,6
Pourcentage de filles dans les admissions	28%	39%	50%

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	14	78%	12	16
Placement administratif	0	0%	1	1
Placement direct par le juge	0	0%	2	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	1
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	4	22%	0	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>15</b>	<b>18</b>

Sur les 18 admissions réalisées, il convient de préciser que 11 d'entre elles sont des admissions dites « classiques ».

A la demande d'une MDM, nous avons répondu favorablement à 3 admissions pour un accueil temporaire de relais.

A la demande de la DPE, nous avons également réalisé 3 accueils en urgence ayant donné lieu à deux admissions pérennes. Ces accueils en urgence se font dans le cadre d'un sureffectif.

Enfin 1 admission a nécessité une réorientation en urgence au bout de 10 jours du fait de l'inadéquation du profil sur un collectif MECS.

## Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	18	100%	15	18
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>15</b>	<b>18</b>

Tous les enfants admis proviennent du secteur de la métropole lyonnaise.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	1
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	2	11%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	2	11%	2	2
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	3	17%	1	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	3	2
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	2	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	1	1
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	3	17%	1	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	2	11%	1	7
Territoire MDM St Fons Vénissieux	1	6%	1	2
Territoire MDM Villeurbanne	3	17%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	2	11%	2	1
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>15</b>	<b>18</b>

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
<b>Chez les parents sans SAEE</b>	<b>7</b>	<b>39%</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	0
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	2	11%	1	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	1	6%	1	6
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	0
Inconnu	0	0%	0	0
<b>Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)</b>	<b>8</b>	<b>44%</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		<b>15</b>	<b>18</b>

### Scolarité / Formation professionnelle

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	2	0
<b>Maternelle - Primaire - Collège</b>	<b>11</b>	<b>73%</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	0	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	13%	0	3
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	7%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Déscolarisation	1	7%	0	1
Autres	0	0%	0	0
CEPAJ	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>18</b>

## Accueil d'urgence

ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	3		
Nombre de jours	37		
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	2		

## 3.2 Usagers suivis dans l'année

### 3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	1	1	-100%
3 - 6 ans	5	4	3	67%
6 - 10 ans	9	11	8	13%
<b>10 - 14 ans</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>26%</b>
14 - 16 ans	5	7	11	-55%
16 - 18 ans	12	9	10	20%
Plus de 18 ans	3	1	2	50%
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>54</b>	<b>7%</b>

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	12,6	11,7	12,5
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	2,0	1,8	1,8
Pourcentage de filles dans les accompagnements	36%	35%	35%

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
<b>Placement judiciaire confié</b>	<b>52</b>	<b>90%</b>	<b>46</b>	<b>51</b>
Placement administratif	1	2%	2	3
Placement direct par le juge	0	0%	2	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	1	2%	1	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
<b>Accueil d'urgence</b>	<b>4</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>		<b>51</b>	<b>54</b>

<b>PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Métropole Lyon	58	100%	51	52
Département Rhône	0	0%	0	0
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>		<b>51</b>	<b>52</b>

<b>PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE</b>	<b>Année N</b>	<b>% année N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	1	2%	4	3
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	3	5%	1	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	4	7%	7	2
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	12	21%	11	12
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	2	3%	5	3
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	5	9%	5	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	1	2%	1	3
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	4	7%	1	3
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	12	21%	11	12
Territoire MDM St Fons Vénissieux	6	10%	3	2
Territoire MDM Villeurbanne	6	10%	0	4
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	0
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	0
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	0	0%	0	0
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	0	0
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	2	3%	2	2
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	1
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Métropole Méomie	0	0%	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>		<b>51</b>	<b>54</b>

### 3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	30	52%	33	30
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	4	7%	1	3
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	4	7%	3	4
SEGPA Collège	3	5%	4	0
IME - IMPRO	0	0%	0	14
Lycée - Lycée prof	8	14%	8	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	2%	0	0
Apprentissage	2	3%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Déscolarisation	2	3%	1	1
Autres	3	5%	1	0
CEPAJ	0	0%	0	1
En recherche d'emploi	1	2%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>		<b>51</b>	<b>54</b>



- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%	0	0
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	4	7%	5	4
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	9	16%	6	17
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	11	19%	13	8
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	0	0%	4	2
<b>Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires</b>	<b>34</b>	<b>59%</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>		<b>51</b>	<b>54</b>

- **Prises En Charge Partagées**

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	4	2	2

### 3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sorties	13	11	18

#### 3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	5		1	0
4 à 12 mois	1		3	4
1 à 3 ans	5		7	9
Plus de 3 ans	2		0	5
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,25		1,37	2,71

#### 3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	5	46%	9	8
Fin de mesure - Majorité	2	8%	0	2
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	0	0%	0	2
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	6	46%	0	4
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	2	0
Déménagement et autres	0	0%	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		<b>11</b>	<b>18</b>

Sur les 13 sorties de l'année il est important de préciser que :

Seulement 7 d'entre elles sont liées à l'aboutissement du projet d'accompagnement mené par les équipes éducatives, qui a permis un retour en famille.

3 sorties correspondent à des réorientations vers d'autres établissements de type Mecs ou accueil d'urgence, suite à des événements graves d'atteintes aux personnes.

Et enfin 3 sorties sont des poursuites de prise en charge par la protection de l'enfance dans le cadre de contrats jeunes majeurs.

### 3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
<b>Chez les parents sans SAEE</b>	<b>4</b>	<b>31%</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>Chez les parents avec SAEE</b>	<b>3</b>	<b>23%</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	1	8%	2	2
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)		0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%	0	1
<b>En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)</b>	<b>5</b>	<b>38%</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	2
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	1
Inconnu	0	0%	0	1
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	0	0%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>		<b>11</b>	<b>18</b>

## 4. Locaux et moyens matériels

L'établissement a principalement investi dans l'amélioration des conditions de vie quotidiennes des enfants et adolescents en :

- rénovant une partie des espaces collectifs et des chambres des différents groupes
- renouvelant le mobilier et l'électroménager devenus vétustes

L'association a poursuivi le déploiement du logiciel OCTIME financé par l'ensemble des établissements et services concernés

Le projet de création d'un city stade est toujours d'actualité. Toutefois ce projet est situé dans un périmètre délimité des abords de monuments historiques ce qui nous conduit à demander des autorisations complémentaires auprès notamment de l'Unité Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

De même, le projet de climatisation des groupes reste d'actualité au regard des températures de plus en plus élevées sur la période d'été. Les périodes de canicule sont particulièrement difficiles à supporter pour le groupe des petits.

## 5. Perspectives 2024

**La formation** régulière en interne à l'établissement de tous les salariés est mise en place et se poursuivra sur 2024. L'objectif étant de faire monter en compétences les équipes éducatives au regard de l'évolution du profil du public accueilli.

Une formation collective des éducateurs est programmée en ce début d'année 2024 autour de la gestion des conflits et la résolution des situations de crise.

Une autre portera sur la cohésion d'équipe et la puissance du collectif.

Une formation relative à l'utilisation du logiciel NEMO sera dispensée à l'ensemble du personnel.

Malgré l'obtention d'un **poste éducatif supplémentaire** sur le groupe des petits, le taux d'encadrement actuel de la MECS est insuffisant au regard des besoins. L'effectif actuel ne permet pas de garantir systématiquement des doublures sur des moments clés de la journée (fin de journée, nuit) ainsi que sur les week-end.

Des mesures nouvelles seront demandées une nouvelle fois aux BP 2024 :

- ✓ **Un surveillant de nuit**, au regard de la configuration des locaux et des sollicitations régulières des enfants la nuit, un poste supplémentaire nous semble indispensable
- ✓ **Un éducateur de jour** pour intervenir auprès des enfants non scolarisés ou bénéficiant d'une scolarité partielle.

Nous espérons que notre demande aboutira favorablement.

Une nouvelle répartition des effectifs accordés nous permet aujourd'hui de renforcer le suivi des projets personnalisés des enfants et soutenir les chefs de service dans l'organisation quotidienne de la maison par la création d'un **poste de coordinateur éducatif** sur un 0.75 ETP.

Enfin, 2024 sera consacrée à la **réactualisation du projet d'établissement** en travaillant plus particulièrement les trois thématiques suivantes :

- la santé des enfants
- la socialisation
- l'expression des usagers